

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Automatic Total Sky Imager	
Solicitation No. - N° de l'invitation KM060-141073/A	Date 2014-09-24
Client Reference No. - N° de référence du client KM060-141073	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-024-6672	
File No. - N° de dossier TOR-4-37061 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-03	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Brewster, Shannon	Buyer Id - Id de l'acheteur tor024
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2028 ()	FAX No. - N° de FAX (905) 615-2060
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF THE ENVIRONMENT 4905 Dufferin Street Downsview Ontario M3H5T4 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Delivery Required - Livraison exigée 2014-10-31	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

KM060-141073/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

TOR-4-37061

Buyer ID - Id de l'acheteur

tor024

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

KM060-141073

VOIR LE DOCUMENT JOINT (19 PAGES)

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-141073/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-141073

File No. - N° du dossier
TOR-4-37061

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DEMANDE DE SOUMISSIONS

POUR

**IMAGEUR AUTOMATIQUE DU CIEL TOTAL
(MODÈLE TSI-880) YANKEE ENVIRONMENTAL SYSTEMS**

REQUIS POUR

ENVIRONNEMENT CANADA

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Exigences relatives à la sécurité
- 1.2 Énoncé des besoins
- 1.3 Compte rendu
- 1.4 Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables
- 2.5 Aucun produit de remplacement

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I: Soumission technique
- 3.3 Section II: Soumission financière
- 3.4 Section III: Attestations

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation technique
- 4.3 Évaluation financière
- 4.4 Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Énoncé des besoins
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Clauses du Guide des CCUA
- 6.12 Assurances

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-141073/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-141073

File No. - N° du dossier
TOR-4-37061

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Liste des Annexes:

- Annexe A Énoncé des besoins
- Annexe B Base de paiement
- Annexe C Critères d'évaluation des soumissions

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des besoins

Le besoin est décrit en détail à l'alinéa 6.2, partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.
- (d) La modification suivante aux instructions uniformisées 2003:
Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours
Insérer: quatre vingt dix (90) jours

2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.
- (b) En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements - en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- (b) Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

- (b) À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Aucun produit de remplacement

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

(a) Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

- (i) Section I: Soumission technique (4 copies papier)
- (ii) Section II: Soumission financière (1 copie papier)
- (iii) Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

(b) Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission:

- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (ii) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.htm>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- (i) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- (ii) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.2 Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.3 Section II: Soumission financière

- (i) Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec le base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- (ii) Fluctuation du taux de change; C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change.

3.4 Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations prévues à la Partie 5 et s'y conformer.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.2 Évaluation technique

(a) Critères techniques obligatoires

Le produit proposé doit satisfaire aux critères obligatoires prévus à l'annexe C, Critères d'évaluation. Les soumissions qui ne satisfont pas à chacun des critères obligatoires seront déclarées non recevables.

4.3 Évaluation financière

(a) Évaluation du prix

- (i) Le soumissionnaire doit remplir et présenter avec sa soumission la grille de prix, conformément à l'annexe B, Base de paiement, **en dollars canadiens**.
- (ii) Le prix évalué sera la somme des prix de lot fermes tout compris du besoin ferme et des besoins optionnels prévus à l'annexe B, Base de paiement.

(b) Clause du Guide de CCUA - A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix - soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.4 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit respecter les exigences de la demande de propositions et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

(a) Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

(b) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des besoins

(a) L'entrepreneur doit fournir et livrer un imageur automatique du ciel total (modèle TSI-880) de Yankee Environmental system (YES) pleinement fonctionnel et pouvant automatiser la collecte, le traitement et l'archivage de données et présenter une couverture nuageuse de manière autonome et continue, conformément à l'annexe « A », Énoncé des travaux.

(b) Biens et(ou) services optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'Annexe B du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp/achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(a) Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

(b) Conditions générales supplémentaires

4001 (2013-01-28), Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

(a) Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date de l'attribution du contrat au 31 mars 2015.

(b) Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) période(s) supplémentaire(s) de 1année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins dix jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

(c) Date de livraison

(i) Pour le besoin ferme prévu à l'annexe B, Base de paiement:

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2015.

(ii) Pour les besoins optionnels prévus à l'annexe B, Base de paiement:

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2016 pour période d'option 1 et 31 mars 2017 pour période d'option 2.

6.5 Responsables

(a) Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Nom: Shannon Brewster
Titre: Spécialiste en approvisionnements
Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnement
Région de l'Ontario
Adresse: 33 City Centre Drive, Suite 480C
Mississauga ON L5B 2N5
Téléphone: 905-615-2028
Télécopieur: 905-615-2060
Courriel: shannon.brewster@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

(b) Chargé de projet (sera indiqué à l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est:

Nom: _____
Titre: _____
Organisation: _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

(c) Représentant de l'entrepreneur (sera indiqué à l'attribution du contrat)

Nom: _____
Titre: _____
Organisation: _____
Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA): _____
Adresse: _____
Téléphone: _____
Télécopieur: _____
Courriel: _____

6.6 Paiement

(a) Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot ferme(s), selon un montant total de _____ \$ Les droits de douane insérer et les taxes applicables sont en sus.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(b) Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

(c) Paiements multiples

Clause du Guide de CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements multiples

6.7 Instructions relatives à la facturation

(a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

(b) Les factures doivent être distribuées comme suit:

(i) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

(ii) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

(a) Les articles de la présente convention, ainsi que les différentes clauses du guide des CCUA qui sont intégrées par renvoi dans ce contrat;

(b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28), Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence;

(c) les conditions générales 2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne);

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-141073/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-141073

File No. - N° du dossier
TOR-4-37061

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (d) Annexe A, Énoncé des besoins;
- (e) Annexe B, Base de Paiement; et
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (à remplir lors de l'attribution du contrat).

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement;

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

6.12 Assurances

G1005C (2008-05-12) Assurances

ANNEXE A – ÉNONCÉ DES BESOINS

1. BESOIN

Environnement Canada (EC) doit acheter un imageur automatique du ciel total (modèle TSI-880), de Yankee Environmental Systems (YES) afin d'automatiser la collecte, le traitement et l'archivage de données et de présenter une couverture nuageuse de manière autonome et continue.

2. CONTEXTE

Environnement Canada maintient un réseau de spectrophotomètres automatisés Brewer de mesure de l'ozone qui mesurent l'épaisseur totale de la couche d'ozone plusieurs fois par heure, lorsque les conditions météorologiques le permettent. Afin de corrélérer les lectures des instruments et les conditions météorologiques, il est nécessaire de jumeler les spectrophotomètres avec des équipements de surveillance automatisée des nuages. Les stations de surveillance sont situées sur des sites éloignés (par exemple, Alert, Churchill, Eureka). Les pièces d'équipement doivent donc être suffisamment fiables pour fonctionner sans surveillance pendant plusieurs mois.

Environnement Canada a déjà acheté des imageurs automatiques du ciel total (modèle YES TSI-880). Au cours des prochaines années, d'autres imageurs seront nécessaires pour pouvoir être répartis dans plusieurs régions éloignées. Tous les imageurs doivent être identiques. La collecte simultanée de données et l'approche identique dans le traitement des données et des images sont essentielles. Par conséquent, les modèles, les étalonnages et les spécifications doivent être identiques de manière à réduire les variables et à permettre à Environnement Canada de voir les résultats de tous les imageurs situés à des milliers de kilomètres les uns des autres.

3. SPÉCIFICATIONS

L'entrepreneur est tenu de fournir et de livrer un imageur automatique du ciel total (modèle TSI-880) entièrement fonctionnel pour photographier et analyser automatiquement la couverture nuageuse pendant une période prolongée. À tout le moins, l'imageur doit satisfaire aux spécifications suivantes:

1. Doit être compatible avec le logiciel YES DAQ (acquisition des données).
2. Doit avoir un hôte HTTP intégré accessible à partir de régions éloignées.
3. Doit pouvoir photographier la totalité du ciel à des intervalles déterminés par l'utilisateur. Doit pouvoir stocker au moins deux jours de données pour des intervalles fixés à une minute.
4. Doit stocker et traiter les images pour créer des profils de nuages fins/opaque. Les images brutes doivent être en format JPEG 24 bits couleur et les images produites doivent être en format PNG après traitement.
5. Doit pouvoir créer des animations de mouvements des nuages et des vues panoramiques de l'environnement qui l'entoure.
6. Doit se connecter à un réseau Ethernet au moyen d'un câble intégré (connecteur RJ-45 10/100BaseT).
7. Le réchauffage des optiques doit pouvoir être déclenché par une commande thermostatique afin de prévenir le gel et la brumisation.
8. Doit être conçu pour fonctionner à des températures de -40 °C à +40 °C.
9. Doit fonctionner sous une tension d'alimentation de 120 V à 60 Hz.

4. CALENDRIER DU PROJET

Phase	Description	Échéance
1	Fourniture et livraison de l'imageur automatique du ciel total (modèle TSI-880)	17 mars 2015
2	Achèvement des essais d'acceptation et acceptation des éléments livrables	31 mars 2015

5. GARANTIE, ENTRETIEN, SOUTIEN ET MISES À JOUR

L'entrepreneur est tenu d'inclure une garantie d'un an pour les pièces et la main-d'œuvre sur la totalité de l'équipement. La garantie entrera en vigueur à la date d'achèvement des essais d'acceptation et à la date d'acceptation des éléments livrables par Environnement Canada. L'entrepreneur doit assurer le soutien et l'entretien de l'équipement ainsi que la fourniture des pièces pour le produit sur demande aux fins d'achat pendant au moins cinq ans à compter de la date d'achèvement des essais d'acceptation (environ deux semaines après la livraison) et de la date d'acceptation des éléments livrables par Environnement Canada.

6. MANUEL D'INSTRUCTION POUR L'EXPLOITATION DE L'ÉQUIPEMENT

L'entrepreneur doit fournir à Environnement Canada une (1) copie papier de la version anglaise du manuel d'instruction pour l'exploitation de l'équipement.

ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT

Le prix de lot ferme doit être un prix tout compris pour la fourniture et la livraison du besoin, conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins, en dollars canadiens, incluant les droits de douanes, ainsi que les frais de livraison et de transport, destination FAB, et excluant les taxes applicables.

BESOIN FERME

Période du contrat: de la date d'attribution au 31 mars 2015.

La livraison du système doit être effectuée d'ici le 17 mars 2015.

Article	Description	Quantité	Prix de lot ferme tout compris (taxes applicables en sus)
1	Fourniture et livraison d'un (1) imageur automatique du ciel total, conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins, y compris des services de maintenance et la garantie, pour une période de douze (12) mois qui commencera à la date de l'acceptation par le chargé de projet d'EC. Fabricant : Yankee Environmental Systems Numéro du modèle : TSI-880	1 ens	\$

BESOINS OPTIONNELS

Période d'option 1: du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

La livraison de chaque système, durant la période du contrat, doit être reçue d'ici le 17 mars 2016 à partir du moment où l'option est exercée au moyen d'une modification au contrat publié par l'autorité contractante.

Article	Description	Quantité	Prix de lot ferme tout compris (taxes applicables en sus)
1	Fourniture et livraison d'un (1) imageur automatique du ciel total, conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins, y compris des services de maintenance et la garantie, pour une période de douze (12) mois qui commencera à la date de l'acceptation par le chargé de projet d'EC. Fabricant : Yankee Environmental Systems Numéro du modèle : TSI-880	1 ens	\$

Option Period 2: du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

La livraison de chaque système, durant la période du contrat, doit être reçue d'ici le 17 mars 2017 à partir du moment où l'option est exercée au moyen d'une modification au contrat publié par l'autorité contractante.

Article	Description	Quantité	Prix de lot ferme tout compris (taxes applicables en sus)
1	Fourniture et livraison d'un (1) imageur automatique du ciel total, conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins, y compris des services de maintenance et la garantie, pour une période de douze (12) mois qui commencera à la date de l'acceptation par le chargé de projet d'EC. Fabricant : Yankee Environmental Systems Numéro du modèle : TSI-880	1 ens	\$

ANNEXE C**CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES**

Dans sa soumission, le soumissionnaire doit fournir les documents démontrant que l'imageur automatique du ciel total (modèle YES TSI-880) qu'il propose est complet et entièrement fonctionnel et qu'il satisfait à tous les critères. **La non-présentation des documents à l'appui pourrait entraîner l'irrecevabilité de la soumission.**

#	Critère obligatoire	Réponse du soumissionnaire
		Indiquer à quel endroit les documents à l'appui se trouvent dans la soumission. (Le soumissionnaire doit indiquer le numéro de page)
M1	Doit être compatible avec le logiciel YES DAQ (acquisition des données).	
M2	Doit avoir un hôte HTTP intégré accessible à partir de régions éloignées.	
M3	Doit pouvoir photographier la totalité du ciel à des intervalles déterminés par l'utilisateur. Doit pouvoir stocker au moins deux jours de données pour des intervalles fixés à une minute.	
M4	Doit stocker et traiter les images pour créer des profils de nuages fins/opaque. Les images brutes doivent être en format JPEG 24 bits couleur et les images produites doivent être en format PNG après traitement.	
M5	Doit pouvoir créer des animations de mouvements des nuages et des vues panoramiques de l'environnement qui l'entoure.	
M6	Doit se connecter à un réseau Ethernet au moyen d'un câble intégré (connecteur RJ-45 10/100BaseT).	
M7	Le réchauffage des optiques doit pouvoir être déclenché par une commande thermostatique afin de prévenir le gel et la brumisation.	
M8	Doit être conçu pour fonctionner à des températures de -40 °C à +40 °C.	
M9	Doit fonctionner sous une tension d'alimentation de 120 V à 60 Hz.	
M10	Doit inclure une garantie d'un an pour les pièces et la main-d'œuvre sur la totalité de l'équipement. La garantie entrera en vigueur à la date d'achèvement des essais d'acceptation et à la date d'acceptation des éléments livrables par Environnement Canada.	

Solicitation No. - N° de l'invitation
KM060-141073/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
tor024

Client Ref. No. - N° de réf. du client
KM060-141073

File No. - N° du dossier
TOR-4-37061

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

M11	Doit assurer le soutien et l'entretien de l'équipement ainsi que la fourniture des pièces pour le produit sur demande aux fins d'achat pendant au moins cinq ans à compter de la date d'achèvement des essais d'acceptation et de la date d'acceptation des éléments livrables par Environnement Canada.	
------------	--	--